



Degats des eaux construction neuve

Par **athenaa**, le **22/11/2011 à 13:59**

Bonjour,rnrnNous avons construit et receptionné notre maison fin septembre, puis emmenagé le 16/10/11rnLe 29/10, nous detection un dégât des eaux sous la baignoire (on a cherché après avoir vu sortir des moisissures des plinthes de 2 des chambres)rnLe 31, le constructeur venait réparé, enfin, le plombier.rnOn pense qu'il y avait un souci dès le départ puisque le compteur d'eau ne fonctionne en continu que depuis l'emmenagement. (peut être qu'il n'y a pas eu de vérif par mise sous pression???)rnBref, dégats multiples et moisissures ds 4 pièces (2 chambres, couloir, toilettes), portes qui gondolent, j'en passe et des meilleures.rnrnDepuis la réparation: rien!rnLe constructeur dit que c'est l'assurance du plombier qui prendra en charge, mais comme par hasard, plombien en vacances la semaine dernière dc rien n'a été fait.rnIl devait joindre le plombier hier et bien sur pas de news.rnrnAyant signé un CCMI, on s'en fou pas mal de pierre paul jacques!rnOn a envoyé un 1er courrier avec A/R il y a 15 jours pr lister les dégats, et je viens de rédiger une lettre de mise en demeure qu'on enverra demain.rnrnQu'a-t-on le droit de faire, et que doit-on faire s'ils laissent encore trainer?rnrnMerci d'avancernrnCordialementrnrnCaroline

Par **chaber**, le **22/11/2011 à 16:57**

Bonjour,rnrnavez-vous fait une déclaration de sinistre à votre assureur habitation?

Par **athenaa**, le **23/11/2011 à 13:28**

Bonjour,rnrnOui nous l'avons déclaré, je dois renvoyer les papiers.rnIls se retourneront si

besoin contre le constructeur mais bon, c'est qd même au constructeur de payer les pots cassés non?rnCe matin ils nous disent de ne pas s'inquiéter, qu'ils vont relancer le plombier, et que de toute façon c'était plus eux mais l'assurance du plombier qui était responsable (un peu facile...)rnDu coup on nous a dit qu'on nous recontactait d'ici la fin de la semaine.rnJe ne sais pas si on doit qd même envoyer la mise en demeure???rnAttendre?? Voir avec l'assurance habitation?? Un avocat??

Par **chaber**, le **24/11/2011 à 07:35**

Les intérêts de votre assureur et les votres sont liés. Avant d'envoyer la mise n demeure, laissez manoeuvrer un peu votre assureur

Par **athenaa**, le **02/12/2011 à 13:14**

Bonjour,rnrnLa 2ème personne que j'ai eu de l'assurance habitation m'a dit qu'ils ne pouvaient rien (...)
Et l'assistance juridique m'a sorti un article de loi comme quoi tant qu'il n'y a pas de refus écrit du constructeur, l'assurance ne peut rien faire...
Entre 2 le constructeur me dit que le plombier a fait une déclaration à son assurance, et que l'assurance ne veut pas envoyer d'expert et demande des devis, ce que j'ai commencé à rassembler, par contre, je me transforme en experte le temps de déterminer si mon mur est à refaire?
Et surtout, ,n'en pouvant plus de ces idioties, j'ai retrouvé ds le dossier de remise des clés de ma construction, une liste des entreprises et leur assurance.
J'ai dc téléphoné, on me dit qu'il n'y a pas eu de déclaration.
Je fais quoi? Voir un avocat?
En attendant, l'assistance juridique me dit de ne toucher à rien, resultat, on vit ds les moisissures, avec un bébé de 6 mois!!

Par **athenaa**, le **02/12/2011 à 13:15**

Sinon, pour l'assurance habitation, j'ai qd même fait un courrier recommandé envoyé hier, demandant d'envoyer un expert, et adressé à la 1ère personne que j'avais eu au téléphone...

Par **athenaa**, le **11/01/2012 à 13:17**

Bonjour,rnrnJ'aurai encore besoin de conseils:
L'experte de mon assurance est passée le 9/01, celui de l'assurance du plombier passe le 23, le constructeur avec lequel on a signé et qui a sous traité le plombier, se met toujours "hors jeu".
- elle m'a rit au nez qd je lui ai parlé de refaire les placo (ds la chambre de mon bébé il y a une trace d'eau d'environ 80 cms de haut sur 2 murs dc l'eau est monté qd même assez haut) alors qu'en principe, mon assurance habitation va se retourner contre l'assurance du plombier, dc je ne vois pas son interet à minimiser les dégats.
Plusieurs personnes dont des artisans nous ont dit qu'il fallait absolument changer ce placo....
On a payé pour une maison neuve et on entend bien en avoir une!!
Quant aux moisissures, elles n'apparaissent qu'à l'endroit où étaient les plinthes (c'est déjà trop!)
- on a pas mal de joints humides dans la salle à manger (à l'autre bout de

la maison par rapport à la fuite), et l'experte a trouvé un peu d'humidité à plusieurs endroits.... "Bizarre après + de 2 mois de séchage" "A surveiller" selon elle...rnBon, c'est ce qui m'inquiète le plus... est ce que j'appelle le constructeur pour qu'il fasse passer son plombier (ahum) pour vérifier si on a pas une fuite sous la dalle? Comment avoir confiance? On fait venir un autre plombier qu'on paie?rn- les moisissures sortent de dessous les encadrements de portes mais l'experte trouve qu'il ne faut changer que les couvres joint alors qu'au moins 2 des huisseries provoquent une mauvaise fermeture- elle nous dit qu'ils ne paieront pas la facture d'eau parce que c'est une maison neuve et qu'ils ne remboursent qu'avec un recul de 3 ans!!rnPour ne rien arranger, on doit démonter tous nos aménagements de placards car des moisissures apparaissent derrière. Et on se rend compte que l'eau a un peu atteint les 2 autres chambres (qq moisissures)rnMarre!!rnBilan de tout ça: dois je contacter un avocat?rnQue faire pr le placo? Contester l'expert?rnJe suis au bord de la crise de nerfs et super démoralisée.rnOn a beaucoup bossé dans ces chambres, tout était neuf en Septembre, et là tout est abimé...rnMerci de votre lecture

Par aie mac, le 11/01/2012 à 22:38

bonjourrn[citation]- elle m'a rit au nez qd je lui ai parlé de refaire les placo (ds la chambre de mon bébé il y a une trace d'eau d'environ 80 cms de haut sur 2 murs dc l'eau est monté qd même assez haut) alors qu'en principe, mon assurance habitation va se retourner contre l'assurance du plombier, dc je ne vois pas son interet à minimiser les dégats. rnPlusieurs personnes dont des artisans nous ont dit qu'il fallait absolument changer ce placo...[/citation]rnentre minimiser des dégâts et les ramener à leur juste mesure, il y a une marge.rnun placo mouillé ne doit pas (obligatoirement) être changé.rnet il est plus qu'improbable qu'il faille le faire chez vous, sauf à ce qu'il se désagrège ou se cintre.rnsinon, il reprend ses caractéristiques mécaniques un fois séché.rn[citation]Quant aux moisissures, elles n'apparaissent qu'à l'endroit où étaient les plinthes (c'est déjà trop!) [/citation]rnvinaigre blanc ou solution javellisée suffisent à les neutraliser.rn[citation]- on a pas mal de joints humides dans la salle à manger (à l'autre bout de la maison par rapport à la fuite), et l'experte a trouvé un peu d'humidité à plusieurs endroits.... "Bizarre après + de 2 mois de séchage" "A surveiller" selon elle... [/citation]rnpeut-être dallage en pente; peut-être autre fuite...rn[citation]Bon, c'est ce qui m'inquiète le plus... est ce que j'appelle le constructeur pour qu'il fasse passer son plombier (ahum) pour vérifier si on a pas une fuite sous la dalle? Comment avoir confiance? On fait venir un autre plombier qu'on paie? [/citation]rnc'est une solution; vous pouvez demander à votre expert qu'il fasse faire un test en pression pour s'en assurer.rn[citation]- les moisissures sortent de dessous les encadrements de portes mais l'experte trouve qu'il ne faut changer que les couvres joint alors qu'au moins 2 des huisseries provoquent une mauvaise fermeture [/citation]rnça confirmerait la présence d'eau entre dallage et forme de carrelage...rnen théorie, le bois se resserrera au séchage.rn[citation]- elle nous dit qu'ils ne paieront pas la facture d'eau parce que c'est une maison neuve et qu'ils ne remboursent qu'avec un recul de 3 ans!! [/citation]rnce qui est (apparemment) contractuellement dû serait une surconsommation; mais celle-ci ne peut effectivement être constatée que par comparaison à une consommation normale...rnnceci étant, vous ne connaissez juridiquement que le CMI et pas son sous-traitant (de qui vous devrez prouver la faute alors que celle-ci est présumée pour le CMI).rnl'assureur du plombier est ici "relativement" tranquille...

Par **athenaa**, le **12/01/2012 à 15:40**

Merci de votre réponse.rnrnNous avons téléphoné au constructeur pour qu'il envoie un plombier afin de déterminer une éventuelle fuite.rnLa réponse est non, il ne feront pas déplacer de plombier parce que pr eux c'est normal, ce serait du à la différence de température entre vide sanitaire et maison.rnça ne nous avance pas plus, ni ne nous rassure....rnrnComme vous le soulignez, nous avons signé un CCMI avec un constructeur, et non pas un contrat avec un plombier.rnJe suis novice dans toutes ces procédures mais j'en ai un peu marre de me faire prendre pour une imbécile!rnOn est en plein dans la garantie de parfait achèvement et ils ne veulent pas la mettre en jeu.rnEst ce légal? Que peut on faire?rnJe veux absolument que ma maison neuve redevienne "neuve", on a payé pour ça c'est qd même bien légitime non?rnEt le temps passé à tout nettoyer, démonter, remonter?rnrnSans compter qu'on accumule les "maladresses": rn- l'electricien a intervertit une prise avec le cumulus: pendant 1 mois, le cumulus tournait plein gaz tout le temps, et la prise ne marchait que pendant les heures creusesrn- la porte d'entrée fermait très difficilement, et se rouvrait sans clés après plusieurs tentatives! Ils sont venus changer le tour de portern- la clim posée n'est pas celle pr laquelle on a payé, ils doivent nous la changerrnrnJ'avoue que j'ai qu'une envie: prendre mes pieds à mon coup et partir de cette maison :(

Par **Gajoce**, le **18/01/2012 à 14:37**

Dans un premier temps, il faut vérifier si la fuite réparée est bien à l'origine du sinistre. Le soir avant de vous coucher, il faut relever l'index du compteur d'eau, puis en faire de même le lendemain matin. Si l'index n'a pas bougé, la fuite a bel et bien été réparée. rnSi malheureusement l'index a bougé, il y a toujours une fuite. Il faut essayer de la localiser. Y a t'il un robinet d'arrêt d'eau dans la maison sur l'arrivée de la canalisation d'eau froide provenant du compteur ? Si oui, vous le fermez le soir avant de vous coucher et vous répétez les opérations comme ci-dessus. Si l'index n'a pas bougé, la fuite, par conséquent, est dans le sol, en encastré dans le sol de la maison. Alors il faut faire appel au plombier qui devra procéder à des essais de pression, tronçon par tronçon, pour localiser le tuyau "fuyard".rnVous avez mentionné que le compteur tournait en permanence avant l'intervention du plombier. Pour avoir une idée, quel est le nombre de m3 d'eau affiché au compteur ? Si ce nombre est élevé, les dégâts résultant de ce sinistre seront importants car le sol étant imbibé, l'eau et la moisissure apparaîtront ultérieurement et remonteront dans les cloisons, doublages, etc... surtout s'il s'agit de placo.rnLa garantie constructeur doit jouer en premier lieu.